

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II. Prières des Quarante-Heures. — III Correspondance romaine. — IV Chartres et Montréal. — V Montréal et Chartres. — VI Feu M. l'abbé A. Viau, curé de Sainte-Julienne. — VII Cinquantenaire de la Spoliation. — VIII Décisions du Saint-Siège. — IX Le cinématographe et la morale publique. — X Soeurs du Bon-Pasteur. — XI Retraite sacerdotale mensuelle.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 14 mai

Messe du IV^e dim. après Pâques, **semi-double**; mém. de saint Boniface M.; 3e or. **Concede nos** (du temps pascal); préf. pascale.— I vêpres de saint Jean-Baptiste de la Salle, **double** (du commun d'un conf. non pont.) ; mém. du dim.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 21 mai

Diocèse de Montréal. — Du 17 mai, saint Pascal Baylon (Côte-des-Neiges).

Diocèse d'Ottawa. — Du 19 mai, saint Célestin (Pakenham).

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 19 mai, sainte Pudentienne (Roxton Pond); du 20 mai, saint Bernardin (Waterloo).

Diocèse de Sherbrooke. — Du 18 mai, saint Venant (Hereford).

J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Samedi, 13 Mai — Saint-Charles.
Lundi, 15 " — Saint-Canut.
Mercredi, 17 " — Saint-François-de-Sales.
Vendredi, 19 " — Viauville.

CORRESPONDANCE ROMAINE

UNE grosse question vient de se soulever dans le nord de l'Italie. Il y a à Bréganze un trio de prêtres, pieux, zélés, intelligents et instruits, qui fondèrent sous Léon XIII un petit journal *la Riscossa*. C'étaient messeigneurs Scotton ; un d'eux est mort l'année dernière. Cette petite feuille était batailleuse ; et de même que les roquets aboient beaucoup plus que les molosses, elle ne donnait pas de trêve aux ennemis de l'Eglise, soit qu'ils fussent déclarés, soit qu'ils se cachassent parmi nous. Elle partit en guerre contre le libéralisme ; puis, après l'encyclique *Pascendi*, contre le modernisme. Et jusque-là son attitude est louable. Le Vatican a soutenu la vaillante feuille, ne lui a pas ménagé ses encouragements sous toutes les formes, et applaudissait aux succès qu'obtenait *la Riscossa*. Tout ce passé est entièrement à la louange du journal, de ses rédacteurs ; et on comprend sans peine que ces derniers par la continuité de leur action, il y a près de quinze ans qu'ils sont sur la brèche, fussent tenus au Vatican en grande estime et que Pie X ait continué à leur égard la bienveillance que leur avait accordée Léon XIII.

— Et voilà que maintenant toute une levée de boucliers se fait contre *la Riscossa* qui a eu l'imprudenc d'appliquer, je crois à tort, à un cas particulier une règle générale.

— Les abbés Scotton ont déclaré *Urbi et Orbi* que le clergé du diocèse de Milan était infecté de modernisme ; et ils n'avaient pas grande confiance dans la direction donné par le cardinal Ferrari, puisqu'ils se servaient de la comparaison suivante. Nous devons tous, laïques, prêtres, évêques, être attachés au

roc de P
à cette b
daires le
interméd
le suiven
anneau s
L'apolog
s'y est pa
médiaires
tement au
archevêqu

— On v
Riscossa
solution n
tout son p
l'huile sur
et le clergé
contre des
et son chef.
Scotton de
dement le
effet est de
Milan avait
n'aurait pas
apercevoir e

— A l'enc
assez petits c
lation qui n'
est certainen
plus peuplé d

roc de Pierre. C'est une chaîne dont une extrémité est scellée à cette base inébranlable, et les différents anneaux sont solidaire les uns des autres. Or qu'arrive-t-il si un de ces anneaux intermédiaires se brise, ou devient impropre à relier ceux qui le suivent au roc de l'Eglise ? Il faut sans tenir compte de cet anneau sujet à caution se rattacher directement à l'Eglise. L'apologue était facile à comprendre et le cardinal Ferrari ne s'y est pas trompé. *La Riscossa* dédaignant les anneaux intermédiaires, parceque suspects, prétendait se rattacher directement au Souverain-Pontife, en passant sur la tête du cardinal archevêque de Milan.

— On voit que la situation créée par cette attitude de *la Riscossa* était délicate. Jusqu'à présent cependant aucune solution n'est intervenue malgré que la presse libérale ait fait tout son possible pour rendre le conflit plus aigu et jeter de l'huile sur le feu. Le cardinal Ferrari a dédaigné ces attaques et le clergé de Milan s'est rangé autour de lui pour protester contre des accusations qui jetaient le discrédit sur le diocèse et son chef. Il est probable qu'on priera au Vatican les abbés Scotton de changer de cible, et que le temps emportera rapidement le souvenir de ces luttes désagréables, dont le seul effet est de diminuer la charité. Si vraiment le diocèse de Milan avait la tare qu'on lui reproche, le Souverain-Pontife n'aurait pas attendu les numéros de *la Riscossa* pour s'en apercevoir et y porter le remède convenable.

— A l'encontre des diocèses d'Italie qui sont en général assez petits comme étendue et partant renferment une population qui n'arrive point parfois à 20,000 âmes, celui de Milan est certainement le diocèse sinon le plus vaste, au moins le plus peuplé d'Italie. Il a une population de 1,432,688 âmes

qui sont réparties en 723 paroisses ayant à leur service 1715 prêtres. La presse catholique y est représentée par un journal quotidien et 33 autres journaux ou revues qui paraissent chaque semaine, quinzaine ou mois. C'est donc un magnifique diocèse où la vie catholique est très intense ; mais précisément à cause de cela, il ne faut pas nous étonner outre mesure si dans ce concert harmonieux d'âmes vivant pour Dieu il y ait parfois de fausses notes. C'est le lot des choses humaines, et c'est seulement au ciel que l'éternelle harmonie ne sera plus troublée.

— On raconte à Rome une petite histoire qui montre que les sectes maçonniques savent se souvenir à l'occasion qu'elles sont philanthropes. L'année dernière un franc-maçon de marque, mais qui avait eu des malheurs financiers, mourait laissant à sa veuve plus de dettes que d'avoir. Celle-ci commença par refuser de payer les dettes de son conjoint, mais cela n'augmentait pas sa maigre fortune et elle s'adressa au maire de Rome pour obtenir un secours en rapport avec les services rendus par son défunt mari à la secte. Il faut savoir qu'à l'occasion de l'exposition plusieurs maisons avaient demandé la permission de bâtir un édifice pendant la durée des fêtes et de le faire servir à l'usage de restaurant et théâtre. Précisément il y avait l'*area* encore libre du palais Piombino, à côté de Pizazza Colona, et on offrait à titre de location une somme convenable. M. Nathan répondit que la ville ne voulait pas louer ce terrain, même d'une façon provisoire. S'étant ainsi débarrassé de ces demandes, il le cédait gratuitement, au bout de quelques semaines, à la veuve en question, qui le soir même revendait sa concession à un groupe de constructeurs pour la somme de 200,000 francs. Le tour était joué, et toutes les

interpella
troubler l
la concess
en bois et
Italiens se
étranger c
truction et
armé et ne
sont consti
a coulé du



l'al
na
tr
Europe pou
tres. Samed
mis en posse
vait l'office
Après l'of
lutations et
leur nouveat
peler les lie
Chartres et
notre cathéd
rant de cette

interpellations qui ont eu lieu dans les journaux n'ont pu troubler le calme olympique de M. Nathan, ni rendre caduque la concession. On a construit sur ce terrain une immense salle en bois et plâtre ; la façade ne manque pas de style et les Italiens sont tellement habiles pour imiter et truquer, qu'un étranger croirait se trouver en présence d'une magnifique construction en blocs de travertin. Ce n'est même pas du ciment armé et non seulement l'ossature est en bois, mais les parois sont constituées par de petites lames de bois sur lesquelles on a coulé du plâtre et les motifs de décoration.

DON ALESSANDRO.

CHARTRES ET MONTREAL



L'abbé Cousineau, chanoine titulaire de Montréal (Canada), nommé en 1909 chanoine honoraire de Chartres, a profité d'un voyage qu'il vient de faire en Europe pour accomplir son pèlerinage à Notre-Dame de Chartres. Samedi, 15 avril 1911, il était dans notre basilique et là, mis en possession de sa stalle selon les rites ordinaires, il suivait l'office capitulaire.

Après l'office ont eu lieu, à la sacristie, les échanges de salutations et de vœux entre MM. les chanoines chartrains et leur nouveau confrère du Canada.—C'était l'occasion de rappeler les liens qui unissent depuis si longtemps l'église de Chartres et celle de Montréal. Quiconque a lu les annales de notre cathédrale et de ses glorieuses madones, a pu être au courant de cette histoire antique. Les faits principaux dont nous

voulons parler sont racontés ainsi dans le bel ouvrage de Mgr Baunard intitulé : *Histoire du cardinal Pie* (1).

“ En 1841, le 12 juin, Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, au Canada, étant venu en pèlerinage à Notre-Dame de Chartres, l'abbé Pie le surprit beaucoup en lui montrant dans le trésor deux *ex-voto*, travaillés de la main de ses Indiens. Le premier était une ceinture en perles, portant cette inscription : *Virgini parituræ votum Huronum*, il datait de l'année 1698 ; le second, reçu à Chartres en 1699, portait cette dédicace : *Virgini Matri Abenakuoi*. Les actes originaux de l'envoi de ces présents lui furent ensuite présentés ; ils étaient écrits en vieux dialectes huron et abénakis, avec la consécration de ces tribus à Marie. M. Pie lui expliqua qu'un missionnaire chartrain, le Père Bouvart (jésuite), avait noué, le premier, avec le chapitre de cette église les relations qui, continuées par ses confrères et successeurs, formaient une correspondance que l'historien de Notre-Dame se proposait de publier.

Mgr Bourget pleurait en voyant et en touchant ces langes de la foi de son église au berceau. C'est Marie qui vous envoie, répondit Mgr Pie, citant l'Écriture Sainte : *Misimus renovare cum eis amicitiam et societatem*. On renouvela donc l'alliance des anciens jours. Du consentement de Mgr de Chartres, des reliques provenant de la Sainte Tunique et du chef de sainte Anne furent adressées à Montréal, où la translation s'en fit très solennellement. Montréal primitivement s'était nommée Ville-Marie ; c'était aussi le surnom anciennement donné à la ville de Chartres : ces églises étaient donc soeurs. Mgr Pie joignit à cet envoi une belle épître à laquelle Mgr Bourget répondit en le nommant chanoine honoraire de sa ca-

(1) *Histoire du cardinal Pie, évêque de Poitiers*. — 2 vol. librairie H. Oudin, 10, rue Mézières, Paris.

thédrale,
l'église e
sanctuaire
quatre g
monde.
chanoine
patriotiqu
tiers. ”

Depu
Montréal
Chartres ;
nos évêqu
même, il y
nommé ch
du chapit
A Mgr Pi
Germond,

UX
ti
ti

dre au moi
ments que,
l'égard de
églises vent
Pour nous,

thédrale, avec charge pour celui-ci d'être le représentant de l'église canadienne aux pieds de Notre-Dame. Il comparait le sanctuaire de Chartres au paradis terrestre, d'où partaient quatre grands fleuves pour arroser chacune des parties du monde. La correspondance entre l'église de Montréal et son chanoine chartrain se continua très fidèle, très édifiante, très patriotique aussi, jusqu'au dernier jour de l'évêque de Poitiers. ”

Depuis 1841, Mgr Bourget et ses successeurs à l'évêché de Montréal (Canada) ont été de droit chanoines *d'honneur* de Chartres; réciproquement Mgr de Montals et ses successeurs nos évêques ont été chanoines *d'honneur* de Montréal. — De même, il y a toujours eu un membre du chapitre montréalais nommé chanoine *honoraire* de Chartres comme un des membres du chapitre chartrain nommé chanoine *honoraire* de Montréal. A Mgr Pie ont succédé pour ce titre chez nous MM. Olivier, Germond, Manceau, Goussard.

La Voix de Notre-Dame de Chartres.

MONTREAL ET CHARTRES



UX bonnes paroles de *La Voix de Notre-Dame de Chartres* à notre adresse, que nous reproduisons dans l'article qui précède, il nous paraît tout naturel de joindre au moins quelques lignes, pour rappeler les bons sentiments que, depuis 1841, Montréal a toujours entretenus à l'égard de Chartres. Cet échange d'*honneurs* entre les deux églises veut dire aussi une réelle union de prière en Dieu. Pour nous, comme pour les Chartrains, le voeu de celui qui

fut l'illustre cardinal Pie et du grand et saint évêque Bourget, s'est maintenu, depuis soixante-dix ans, dans toute sa fraîcheur. Les deux chanoines de Montréal, qui ont été les prédécesseurs immédiats de M. Cousineau, dans la dignité de chanoine de l'église chartraine, MM. Leblanc et Vaillant, comme leurs devanciers, ont gardé le culte de Chartres et de sa célèbre madone.

Notre confrère, M. le chanoine Cousineau, qui est de retour depuis quelques jours, nous parle avec émotion de l'accueil tout gracieux et tout aimable qu'on lui a fait là-bas. Mgr Bousquet, l'évêque de Chartres, et M. le chanoine Goussard, le Chartrain qui est chanoine honoraire de Montréal, ont été pour lui pleins d'égards. La cérémonie de son installation comme chanoine honoraire de Chartres aux matines de Pâques, les échanges de salutations et de vœux et tous les bons procédés dont il a été l'objet lui ont laissé le meilleur souvenir. " Qu'il y avait de l'amitié vraie, de la sympathie et de l'affection — écrivait-il de Paris — dans le regard et dans le sourire de ces chanoines, dont le plus jeune a soixante-dix ans et dont le plus vieux dépasse les quatre-vingts ans ! " La visite de la cathédrale, l'une des plus belles de la France, les pieuses stations à la Vierge du Pilier, puis à la Vierge de la Crypte, l'avaient aussi heureusement impressionné. " J'ai vu, disait-il, les deux ceintures envoyées, il y a deux cents ans, par les missionnaires français au nom des Abénakis et des Hurons à la Vierge de Chartres — *Virginì pariturae*. " Et l'on sentait sourdre sous sa plume l'émotion que produisent toujours les vieux souvenirs si dignes de respect.

Ailleurs, dans cette même lettre, M. Cousineau parlait des tristesses et des ruines causées à Chartres, comme partout en France, hélas ! par la persécution des dernières années. " Qu'elle a été cruelle ", écrivait-il, " Mgr Bousquet, chassé

de son évê
taller con
m'a mont
séminaire
hôpital, u
tres du sér
leurs infir
venables p

Toutes e
restés par
tholique.
nos frères
Chartres, n
cères. Que
glise de Ch

L y a
tion
selo

foudre. Rien
que la constit
depuis quelq

C'était un h
de premier or
perfection jus

de son évêché, il y a bientôt quatre ans, vient à peine de s'installer convenablement dans une maison décente. M. Goussard m'a montré ici, l'évêché converti en bibliothèque : là, le grand séminaire dont on a fait une caserne ; plus loin, un couvent, un hôpital, un séminaire laïcisés de la même façon. Et les prêtres du séminaire, et les vieux chanoines, et les religieuses avec leurs infirmes doivent habiter de pauvres maisons à peine convenables pour des journaliers... ”

Toutes ces tristesses nous vont au coeur, à nous qui sommes restés par tant de fibres de notre être les fils de la France catholique. L'occasion nous permet d'exprimer à nouveau à nos frères de France, et plus spécialement à nos frères de Chartres, nos meilleures sympathies et nos vœux les plus sincères. Que Dieu sauve la France ! Qu'il garde à jamais l'église de Chartres, l'illustre soeur de l'église de Montréal.

FEU M. L'ABBE A. VIAU

curé de Sainte-Julienne

Ly aura bientôt deux mois, la mort enlevait à l'affection de la paroisse de Sainte-Julienne un pasteur selon le cœur de Dieu. Ce fut comme un coup de foudre. Rien ne laissait prévoir une fin aussi prochaine, bien que la constitution robuste de M. le curé Viau fut ébranlée depuis quelque temps.

C'était un homme de talent, organisateur et administrateur de premier ordre. Son zèle s'étendait à tout ; il aimait la perfection jusque dans les moindres détails. Son souci

des affaires temporelles ne l'a jamais détourné des œuvres vives du ministère paroissial. Il aimait et faisait aimer la piété, la religion. Se faisant tout à tous il allait de préférence aux humbles, aux petits, aux déshérités de ce monde. Ses aumônes étaient aussi discrètes qu'abondantes. Il savait en temps opportun rompre le pain de la parole de Dieu, se mettre à la portée des enfants dans de substantielles leçons de catéchisme. Son commandement, parfois bref, du moins en apparence, eût été pris pour de la rudesse chez ceux qui ne l'auraient pas connu intimement. Son cœur ne pouvait cependant pas longtemps cacher les trésors de dévouement et d'affection dont il était riche.

M. Viau aimait ses ouailles en véritable père. Il l'a prouvé durant les 18 années qu'il fut à leur tête. " Il les aima jusqu'à la fin ", s'est écrié Mgr l'évêque de Joliette, dans sa superbe oraison funèbre.

Sainte-Julienne fut son premier et son dernier poste. Il n'en voulut point d'autres. Deux mots peuvent résumer sa conduite à l'égard de ses paroissiens ! Fermeté et douceur. Ponctuel lui-même au plus haut degré, il voulut que ses administrés fussent eux-mêmes amis de l'ordre et de l'exactitude. Aussi a-t-il parfaitement réussi. Il n'a jamais prêché dans le désert. Que d'utiles leçons, que de sages avis, que de conseils marqués au coin du sens pratique, ont perfectionné, embelli, transformé sa chère paroisse de Sainte-Julienne ! D'une activité dévorante, il menait de pair les œuvres paroissiales, les congrégations, les caisses d'économie et les pieuses associations de toutes sortes : ligue du Sacré-Cœur, ligue de Tempérance, etc., etc. Il avait vraiment le zèle de la maison de Dieu. L'ordre et la propreté régnaient constamment dans son église.

Son h
ses nom
causerie
prit, rar
conversa
Bref,
Sa mé
l'ont con
ont bier
d'ailleurs
assistant
lendemai
de la Ligt
tête tous
médecin,
éloignée
pour assis
Joliette.
regretté p
maintenan
où il dorm
paroisse q
formée. Pa
peut-être s
éloge qui se
Qu'il rep
a été le b
amis, ses pr
ront pas !

Son hospitalité était proverbiale. Il savait mettre à leur aise ses nombreux visiteurs, ses confrères surtout !... Aimables causeries, fines réparties, anecdotes intéressantes, traits d'esprit, rare talent d'observation, tout contribuait à rendre sa conversation des plus agréables.

Bref, M. le curé Viau était le véritable type du bon prêtre.

Sa mémoire vivra dans l'esprit et le cœur de tous ceux qui l'ont connu dans l'intimité. Les braves gens de Sainte-Julienne ont bien raison de pleurer et de regretter leur curé ! Ils ont d'ailleurs démontré dans quelle estime ils tenaient le cher défunt assistant en foule à ses funérailles, le 17 mars. Et puis le lendemain, à 5 heures du matin, on vit les nombreux membres de la Ligue du Sacré-Cœur et des autres sociétés, ayant à leur tête tous les hommes de profession : avocat, député, notaire, médecin, marchands, huissier, etc., se rendre à pied à la gare, éloignée de deux milles, à travers la neige et la bourrasque, pour assister à un second service chanté dans la cathédrale de Joliette. Tous voulurent rendre ce dernier hommage à leur regretté pasteur, jeter un dernier regard sur sa chère dépouille maintenant froide et inanimée, le voir descendre dans le caveau où il dormira son sommeil en attendant la résurrection. Une paroisse qui se distingue ainsi a dû être bien dirigée et bien formée. Par leur conduite, les gens de Sainte-Julienne, ont peut-être sans y songer, donné du cher disparu le plus bel éloge qui soit.

Qu'il repose en paix dans l'attente du grand jour, celui qui a été le bon prêtre selon le cœur de Dieu. Ses parents, ses amis, ses protégés, ses paroissiens et ses confrères ne l'oublieront pas !

Requiescat in pace.

UN AMI.

CINQUANTENAIRE DE LA SPOLIATION

Ln'est pas inopportun de préciser ce qu'en 1911 l'Italie veut exactement célébrer par les fêtes et la double exposition de Rome et de Turin : c'est, comme on l'a dit, le cinquantenaire du jour où le Parlement italien, réuni encore à Turin, proclama Rome capitale de l'Italie.

Les événements de 1860, Naples et Gaëte, Castelfidardo et Ancône, avaient rendu le Piémont maître de toute la Péninsule, à l'exception de Rome et du dernier lambeau des Etats pontificaux. Le 3 janvier 1861, Victor-Emmanuel II publiait le décret déclarant close la 7^e législature sarde qui n'avait duré qu'un an, et invitant toute l'Italie à élire le 27 janvier les députés du premier Parlement "italien". Les représentants élus furent convoqués à Turin. Ce fut le 27 mars que, sur la proposition de Cavour, — son agent Pantaleoni avait été expulsé de Rome le 21 mars — ce Parlement "italien" de Turin décréta que "Rome était la capitale de l'Italie".

Rome était encore entre les mains du pape ; elle ne devait lui être arrachée par la violence qu'au moment des grands malheurs de la France. On multiplia les démarches auprès de Pie IX pour lui faire consentir un *modus vivendi*. Aux illusions des "patriotistes" libéraux, Pie IX répondait : "Ceux qui essaient de détruire le pouvoir temporel ont pour objet la destruction complète de notre sainte religion."

Pie IX voyait clair. Les événements qui se déroulent en ce cinquantenaire en sont une preuve surabondante. Discours et manifestations correspondent à l'avant-propos que leur a donné le 20 septembre dernier, le maître actuel de Rome, qui, cinquante ans après Pie IX, est un juif cosmopolite de race anglaise et tout puissant chef du Grand-Orient.



rêtées le

I. Il se
à un mar
l'état libr
iger le cer
tisés dans

III. Po
la notifie
curé du b
et prénom
tants, le li
moins, et l
roissial. L
cèse, la vil
tails nécess
tination.

III. Si, l
du baptême
l'un ou l'ai
tôt avis au

IV. Les

DECISIONS DU SAINT-SIEGE

La preuve d'état libre des futurs époux



A Sacrée Congrégation des Sacrements, voulant remédier à plusieurs inconvénients relatifs au mariage, a publié, le 6 mars 1911, les prescriptions suivantes arrêtées le 1er février par les cardinaux de cette Congrégation.

I. Il sera rappelé aux curés qu'il leur est interdit d'assister à un mariage; sans avoir en bonne et due forme la preuve de l'état libre des contractants; surtout, ils n'oublieront pas d'exiger le certificat de baptême des futurs époux s'ils ont été baptisés dans une autre paroisse.

III. Pour satisfaire aux prescriptions du décret *Ne temere*, la notification du mariage célébré qui doit être envoyée au curé du baptême, devra mentionner en toutes lettres les noms et prénoms des époux et de leurs parents, l'âge des contractants, le lieu et le jour du mariage, les noms et prénoms des témoins, et la signature du curé avec l'empreinte du sceau paroissial. L'adresse indiquera avec précision la paroisse, le diocèse, la ville ou le lieu du baptême des époux, et tous les détails nécessaires pour que la lettre parvienne sûrement à destination.

III. Si, malgré toutes les précautions, il arrive que le curé du baptême découvre, en recevant notification du mariage, que l'un ou l'autre époux était déjà marié, il en donnera au plus tôt avis au curé devant qui a été tentée une seconde union.

IV. Les ordinaires veilleront à la religieuse observation de

tous ces points, et rappelleront à l'ordre les transgresseurs, s'il s'en trouve, en employant, au besoin, les peines canoniques.

La preuve du mariage contracté

S. E. le patriarche de Venise a demandé à la Sacrée Congrégation des Sacraments la solution du doute suivant :

“ Dans quels cas et à quelles conditions peut-on admettre comme preuve suffisante d'un mariage contracté la simple affirmation de ceux qui arrivent d'Amérique ou de tout autre pays éloigné, toutes les fois qu'il est impossible d'avoir le certificat ou toute autre preuve authentique de la célébration du mariage, ou bien que cette preuve ne peut être fournie qu'avec très grande difficulté et après un long délai, alors que les circonstances ne permettent pas d'attendre le résultat des recherches ? ”

La réunion plénière des cardinaux de la Congrégation a donné, le 17 février 1911 la réponse suivante publiée le 6 mars :

“ Avant tout, il faut déployer toute la diligence possible pour obtenir la preuve légitime de la célébration du mariage. Si, malgré toutes les recherches, on ne peut avoir cette preuve, on déférera le serment aux parties pour confirmer leur assertion ; une fois ce serment prêté, les parties seront regardées comme légitimement unies, et leurs enfants comme légitimes. Il faut toutefois excepter les cas où une preuve parfaite est exigée par le droit, par exemple quand un mariage antérieur est en question ou s'il s'agit de la réception des saints ordres.

Le mariage ainsi confirmé par serment ne sera pas inscrit dans le registre ordinaire des mariages, mais sur un livret spécial. ”

LE C



U pr
qu

patronage
du service
sant sur l
conclusions

1o Que
des projec
étroite, en
soit créé un
existe pour

2o Que l
et qu'il n'y
pour l'acqu
surprises.

3o Que le
dans les aff
pédagogique
investigation
commerce et

Puissent e
le meilleur a
saine morale.



E 24 avr
re-apos

cérémonie reliq

Ont revêtu l

LE CINÉMATOGRAPHE ET LA MORALE PUBLIQUE

AU premier Congrès international de la cinématographie, qui s'est tenu dernièrement à Bruxelles, sous le haut patronage du gouvernement, M. G.-Michel Coissac, directeur du service des projections, a présenté un rapport très intéressant sur le cinématographe. Nous tenons à en donner les conclusions :

1o Que les concerts-théâtres forains, etc., où sont données des projections animées, soient l'objet d'une surveillance étroite, en ce qui concerne la moralité des exhibitions, et qu'il soit créé une sorte de censure du cinématographe, comme il en existe pour la presse et pour les mœurs.

2o Que les catalogues des films soient franchement épurés, et qu'il n'y entre aucun de ces titres à double sens qui sont pour l'acquéreur et sa clientèle l'objet des plus scandaleuses surprises.

3o Que le cinématographe, qui tient une place si grande dans les affaires, pénètre de façon plus effective dans la vie pédagogique et scientifique, et que les éditeurs dirigent leurs investigations vers les sciences et leurs applications directes au commerce et à l'industrie.

Puissent ces conclusions être partout mises en pratique pour le meilleur accord de l'amusement et de l'instruction avec la saine morale.

SŒURS DU BON-PASTEUR

Vêtue et profession religieuse

LE 24 avril, Mgr Gustave Blanche, évêque de Sicca, vicaire-apostolique du Golfe-Saint-Laurent, présidait une cérémonie religieuse dans la chapelle du Bon-Pasteur.

Ont revêtu le saint habit : Soeurs Emma Dupuis, dite Marie

Elizabeth du Saint-Esprit, de Saint-Ephrem-de-Tring; Rose LeMarier, dite Marie de Sainte-Rose de Lima, de Sainte-An-gèle-de-Laval; Anna Lecours, dite Marie-Euphrasie du Bon-Pasteur, de Sherbrooke; Blanche Sabourin, dite Marie de la Foi, de Saint-Urbain; Blanche Lemieux, dite Marie de Sainte-Céline, de Fitchburg, E.-U.; Bernadette Grandpré, dite Marie de Sainte-Aurélia, de Saint-Simon; Marie Albert, dite Marie de la Sainte-Famille, de Caraquet, N.-B.; Albertine Clusiau, dite Marie de Saint-Grégoire, de Saint-Sauveur, Québec; Corinne Léonard, dite Marie de Saint-Zénon, de Saint-Janvier; Marie-Ange Legault, dite Marie de Sainte-Irène, de Sainte-Adèle; Anny Lafontaine, dite Marie de la Rédemption, de Lowell; Alice Painchaud, dite Marie des Vierges, de Lowell.

Ont prononcé leurs vœux perpétuels : Soeurs Marie de Sainte-Rita Laporte, de Montréal; Marie de Sainte-Emérentienne Roy, de Montréal; Marie de Saint-Jean, Deland, de L'Acadie.

La messe a été célébrée par M. l'abbé J.-W. Carrier, curé de Garthby.

Le Rév. Père Raymond-Marie, franciscain, a fait l'allocution de circonstance.

RETRAITE SACERDOTALE MENSUELLE

Mercredi, 10 mai, au Grand-Séminaire

Les exercices communs de la retraite mensuelle pour le clergé du diocèse de Montréal se font chaque deuxième mercredi du mois, au Grand-Séminaire. Ils auront lieu cette semaine le 10 dans la matinée à 10.30 heures précises. Ils comprennent une discussion sur un sujet de théologie pastorale (choisi précédemment), la préparation à la mort et l'examen particulier.

Tous les prêtres sont invités à suivre ces exercices.

Jusqu'à nouvel ordre, il n'y aura plus d'exercice dans la soirée.